PRÉVISIONS FINANCIÈRES
Pour information

N.B. Les rapports du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la Politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettront ces documents à leurs membres avant la réunion du Conseil à des fins de consultation.

Résumé des délibérations du Comité des finances et du risque (FRC) :

- Le Comité a demandé si le fait que la promesse de contribution des Pays-Bas soit libellée en dollars, associé à la demande de financements en euros, réduit le besoin de couverture de change. Le Secrétariat a répondu que ce besoin était moindre, mais que l'écart entre les contributions en devises autres que le dollar et les dépenses en dollars restait important. L'Administrateur fiduciaire a indiqué qu'une réponse aux questions soulevées au sujet de la couverture de change serait fournie dans les semaines à venir et que des progrès ont été réalisés concernant une approche plus souple pour les accords non révocables.
- Le Comité a demandé une ventilation plus détaillée des « provisions pour autres coûts » concernant les commissions de l'agent partenaire, le Secrétariat et l'Administrateur fiduciaire, et ces informations ont été insérées dans le document.
- Le Comité a noté qu'une promesse de contribution supplémentaire était attendue sous peu et que des discussions étaient en cours avec d'autres bailleurs de fonds au sujet de promesses nouvelles ou supplémentaires. Depuis la réunion, l'Allemagne a formellement annoncé l'augmentation de 9 millions d'euros de sa contribution et ce montant a officiellement été déduit des projections et ajouté aux promesses de contributions des prévisions financières.
- Le Secrétariat a noté que les efforts de mobilisation de ressources viseront l'obtention d'un financement ciblé pour la proposition du KIX lorsqu'elle sera approuvée.
- Le Comité a demandé des précisions sur la procédure à suivre pour obtenir un financement en euros et sur les modalités d'allocation associées. Le Secrétariat a expliqué que les directives ont été publiées et que la valeur en euros est fixée à la date de réception de la demande.
- Le Comité a demandé des éclaircissements sur la promesse de contribution du Royaume-Uni fondée sur la performance, ainsi que sur le niveau d'actualisation utilisé pour en estimer le montant. Il a été noté que, bien que la composante relative à la performance ait été actualisée en appliquant la méthode approuvée par le Conseil, le Secrétariat est convaincu que les conditions seront remplies et que cette composante pourra donc être intégralement versée.

Résumé des délibérations du Comité des finances et du risque (FRC) :

- Le Comité a noté les importants fonds non décaissés pour certains financements approchant leur date de clôture et s'est interrogé sur l'incidence de cette situation sur les allocations ultérieures. Le Secrétariat a indiqué que le GPC surveille la situation de près dans le cadre de l'examen du portefeuille et que, dans bien des cas, les financements sont prolongés pour mener à bien les activités et que les fonds restants sont généralement utilisés. Il a ajouté que les nouvelles demandes ne sont approuvées que lorsqu'un financement existant est engagé à hauteur de 75 %.
- Le niveau apparemment faible des contributions des bailleurs reçues à ce jour par rapport aux promesses de contributions a été abordé. Il a été précisé que cette situation était prévue, car certains bailleurs ont antidaté leurs promesses et effectué des paiements à la fin de l'exercice. Il a en outre été expliqué que l'augmentation annuelle des décaissements s'accompagnera de celle des contributions des bailleurs.

1. OBJECTIF

1.1 Les prévisions financières ont pour objet de fournir au Conseil des informations suffisantes sur la situation financière anticipée du GPE. Ces informations sont cruciales pour que le Conseil puisse décider de la façon d'allouer ses ressources financières à l'appui de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du GPE.

1.2 Le présent document porte sur les questions essentielles suivantes :

- Prévisions financières semestrielles standard et annexes y afférentes (annexes 1 à 6).
- Point sur la mise en œuvre des décisions et actions résultant de la réunion du Conseil de juin 2018 concernant la couverture des risques de change, l'introduction d'allocations de financements en euros et les modifications apportées à la stratégie d'investissement pour les fonds détenus par le Fonds du GPE.

1.3 Tous les pays éligibles à un ESPIG ont été informés de leur allocation maximale par pays, les fonds ont été provisionnés pour le Fonds à effet multiplicateur et les mécanismes KIX et ASA, et, sous réserve de l'absence de changement significatif dans la situation financière globale du GPE depuis les dernières prévisions, le Secrétariat ne soumet aucune décision devant être recommandée par le FRC au Conseil.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 Les prévisions sont une projection d'événements futurs et peuvent donc faire l'objet de modifications.

2.2 Compte tenu de l'importance des annonces de contribution financières faites à la conférence de financement du GPE et des contributions supplémentaires annoncées depuis, la situation financière globale du GPE reste stable.

2.3 Outre les 2,3 milliards de dollars de contributions annoncées lors de la conférence de financement de Dakar, les Pays-Bas ont récemment annoncé une nouvelle contribution de 100 millions d'euros. Bien qu'il ne soit pas encore considéré officiellement comme une annonce de contribution, car il reste des étapes à franchir, un montant de 87,5 millions de dollars a été approuvé par le Congrès américain pour l'exercice 18 et devrait venir s'ajouter à la contribution de 75 millions de dollars annoncée par les États-Unis à Dakar au titre de l'exercice 17. Une contribution supplémentaire de 9 millions d'euros a été annoncée par l'Allemagne depuis la réunion du FRC.

2.4 La position financière du GPE reste vulnérable à toute appréciation significative du dollar américain sur la période 2018-2020. Le raffermissement général du dollar américain par rapport aux devises des principaux contributeurs du GPE au cours des six derniers mois a entraîné une baisse des prévisions de ressources financières bien que, grâce aux nouvelles annonces de contribution formulées au cours de la période, l'impact global sur la position financière du GPE reste relativement inchangé par rapport à ce qui avait été communiqué au Conseil en juin. Par conséquent, aucune nouvelle allocation ou réduction d'allocation annoncée précédemment n'est proposée.

2.5 Depuis la réunion de juin, le Secrétariat du GPE, travaillant en étroite collaboration avec l'Administrateur fiduciaire, a informé tous les contributeurs de la possibilité de modifier leurs accords de contribution afin de faciliter une solution de couverture de change (voir le document BOD/2018/06/DOC 8). L'Administrateur a depuis informé le Secrétariat qu'il pourrait éventuellement être en mesure de se montrer plus flexible que prévu initialement en ce qui concerne l'obligation pour tous les contributeurs de signer un accord irrévocable, ce qui est positif. Le Secrétariat et l'Administrateur fiduciaire vont poursuivre leur dialogue avec les contributeurs du GPE et informeront le FRC en temps utile sur la faisabilité d'une solution de couverture.

2.6 Le Secrétariat a bien accueilli la proposition des Pays-Bas de verser leurs contributions en dollars. Ce pays rejoint ainsi les Émirats arabes unis, les États-Unis, le Japon, la République de Corée et les fondations privées dans cette démarche qui permet de réduire le risque de change en réduisant l'écart entre les contributions des bailleurs en monnaies autres que le dollar et les dépenses (dépenses de financement et charges d'exploitation) exprimées en dollars.

2.7 À la suite à l'approbation du Conseil en juin 2018, des progrès ont été accomplis pour faire de l'euro la seconde monnaie de référence du Fonds du GPE, ce qui permettrait d'offrir des allocations en

dollars et en euros. Cette mesure offrira une plus grande souplesse aux pays en développement partenaires et contribuera à réduire le risque de change. Une solution devrait être prête à mettre en œuvre à compter du 1er janvier 2019, une fois que les modifications nécessaires aux accords de contribution et que les accords de procédures financières seront en place.

2.8 Le Conseil de juin a également approuvé une décision visant à diversifier l'approche d'investissement des fonds fiduciaires du GPE. L'investissement des fonds du GPE dans le Portefeuille modèle 4 (BOD/2018/06/DOC 8) commencera à compter du 1er décembre 2018 après une analyse prévisionnelle approfondie des flux de trésorerie.

2.9 Le Secrétariat note que sur la base des Lignes directrices générales relatives aux financements, le Conseil sera en mesure d'approuver toutes les propositions recommandées par le Comité des financements et performances au titre des deux prochains cycles de financement. Les calculs fondés sur les Lignes directrices générales sont présentés à l'Annexe 3.

2.10 Le Secrétariat fait observer qu'étant donné que nous n'en sommes encore qu'au début de la période de reconstitution, on peut s'attendre à d'autres contributions de bailleurs et à des ressources supplémentaires si le GPE satisfait aux conditions dont les bailleurs ont assorti leurs annonces de contributions. Ainsi, le Conseil pourrait être en mesure d'augmenter les allocations au titre des ESPIG, du Fonds à effet multiplicateur et des mécanismes KIX et/ou ASA à l'occasion de réunions ultérieures, et ces augmentations seraient passées en revue à chaque exercice semestriel de prévisions financières.

4. CONTEXTE

4.1 Comme indiqué dans les précédentes prévisions financières, il importe de noter que ces prévisions sont une projection d'événements futurs et qu'elles sont donc susceptibles d'être substantiellement modifiées, ce qui pourrait les affecter de façon positive et/ou négative.

4.2 Ces modifications peuvent être permanentes (par exemple, la diminution des contributions des bailleurs de fonds ou l'augmentation des engagements requis) ou provisoires (par exemple, le report du versement de la contribution d'un bailleur de la fin d'une année au début de l'année suivante).

4.3 Les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions financières et la formulation des recommandations connexes sont énoncées dans les notes explicatives figurant dans l'Annexe 6.

4.4 Les ressources pouvant être allouées sont présentées dans l'Annexe 1 (Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays) et dans l'Annexe 2 (Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2020).

5. RISQUES

5.1 À l'avenir, le principal risque pour la situation financière du GPE est lié à tout nouveau raffermissement du dollar américain face aux principales monnaies des bailleurs de fonds. Des progrès notables ont été accomplis avec l'Administrateur fiduciaire en matière de couverture de change, bien que des travaux supplémentaires soient nécessaires pour déterminer la faisabilité des mesures avec les bailleurs, notamment en ce qui concerne le nombre de bailleurs et la proportion des annonces de contribution qui pourront être couverts.

5.2 Il sera par ailleurs important que les bailleurs continuent de convertir leurs engagements en accords de contributions effectifs, puis de veiller à ce que ces contributions soient versées aux dates prévues.

6. ÉTAPES SUIVANTES

6.1 Le Secrétariat continuera de surveiller la situation financière et d'en rendre compte au FRC et au Conseil chaque semestre, en accompagnant ses rapports de prévisions financières actualisées.

6.2 Le Secrétariat continuera de travailler en étroite collaboration avec l'Administrateur pour exécuter les décisions prises par le Conseil en juin concernant les financements en euros et commencera la mise en œuvre de la diversification du nouveau portefeuille d'investissements.

6.3 Le Secrétariat fera un rapport au FRC une fois que la volonté des bailleurs à signer les accords nécessaires pour faciliter toute éventuelle solution de couverture de change future aura été confirmée.

7. CONTACT : Pour de plus amples informations, contacter Padraig Power à l'adresse suivante ppower@globalpartnership.org ou David Glass à l'adresse dglass@globalpartnership.org.

8. ANNEXES POUR INFORMATION

8.1 Le présent document contient les annexes suivantes :

Annexe 1 — Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays

Annexe 2 — Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2018

Annexe 3 — Prévisions aux fins d'approbation des financements pour la mise en œuvre des programmes

Annexe 4 — État des engagements et contributions de la troisième reconstitution des ressources

Annexe 5 — État actuel du portefeuille de financements

Annexe 6 — Notes explicatives et hypothèses concernant les prévisions relatives aux ressources disponibles

ANNEXE 1 — CALCUL DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS

SCÉNARIO – Tous les montants sont exprimés en millions de dollars	**1**
Montant pour le calcul de l'allocation maximale par pays (2 000 = minimum)	*2000*
Solde d'ouverture — Encaisse non engagée au 1er juillet 2018	374
Solde des accords de contribution signés	704
Annonces de contribution (après prise en compte des incertitudes)	1183
Projections des contributions supplémentaires : recommandées par le Secrétariat	236
Projections : report des approbations 2018-2020 (20 % de la MCA)	399
RESSOURCES AUX FINS DE PRÉVISIONS (A)	**2 895**
Engagements restants au titre des financements déjà approuvés (2013-2018)	(437)
Provisions pour autres financements (préparations de plans, préparations de programmes)	(50)
KIX	(60)
ASA (y compris FSCE)	(60)
Fonds à effet multiplicateur	(300)
Provisions pour autres coûts : Agent partenaire (50 millions), Secrétariat (80 millions), Administrateur fiduciaire (1 million)	(131)
Montant non alloué (à titre indicatif 20 millions pour KIX et 10 millions pour ASA)	45
Provisions pour engagements futurs basés sur les MCA pour 2018-2020	(1 812)
MONTANT TOTAL À METTRE EN RÉSERVE (B)	**(2895)**

EXCÉDENT/(DÉFICIT) PROJETÉ	**0**
Liste des pays disposant d'allocations maximales par pays pour 2018-2020* ***Tous les montants sont en millions de dollars***	
Afghanistan	100
Bangladesh	53,9
Bénin	19,4
Bhoutan	0,7
Burkina Faso	21,2
Burundi	46,9
Cabo Verde	1,1
Cameroun	38,8
République centrafricaine	31,6
Tchad	22,2
Comores	2,7
Congo (Rép. dém. du)	100
Côte d'Ivoire	28
Djibouti	5 + 5,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Dominique	1,3
Érythrée	17,2
Éthiopie	100
Ghana	9,4 + 15,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Grenade	1,3
Guinée	37,9
Guinée-Bissau	0,3
Guyana	1,3
Haïti	16,5
Kenya	9,7
Kiribati	1,8
Rép. kirghize	5,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur
RDP lao	5
Lesotho	5
Libéria	5,9
Madagascar	19,6
Malawi	48,7
Maldives	2,5
Mali	45,7
Îles Marshall	1,8

Mauritanie	6,8 + 5,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur
États fédérés de Micronésie	1,8
Mozambique	100
Myanmar	73,7
Népal	9,2 + 15,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Nicaragua	5
Niger	85,1
Nigéria	100
Pakistan	100
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7,1 + 4,3 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Rwanda	30,8
Samoa	1,9
Sao Tomé-et-Principe	2,5
Sénégal	32,6 + 10,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Îles Salomon	2,5
Somalie	51,8
Soudan du Sud	41,7
Sainte-Lucie	1,3
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,3
Soudan	59
Syrie	25
Tadjikistan	10,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Tanzanie	94,24 + 2,5 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Timor-Leste	4,1
Togo	15,6
Tonga	1,8
Tuvalu	1,8
Ouganda	100
Ouzbékistan	*10,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur*
Vanuatu	2,1

Yémen (Rép. du)	32,4
Zambie	*15,9 + 10,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur*
Zimbabwe	2,9 + 10,0 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Total	**1 812 + 101,8 au titre du Fonds à effet multiplicateur**

ANNEXE 2 — PRÉVISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES NON ENGAGÉES

ANNEXE 2 — PRÉVISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES NON ENGAGÉES					
Tous les montants sont en millions de dollars	**S2 2018**	**S1 2019**	**S2 2019**	**S1 2020**	**S2 2020**
A. Solde d'ouverture — trésorerie et billets à ordre	518	712	622	802	493
A1. Total engagé	143	143	241	143	179
A2. Total non engagé/disponible pour approbation	374	569	380	659	314
B. Entrées de fonds	444	260	555	127	684
Accords de contribution	294	28	163	10	159
Engagements	59	232	301	116	472
Projections	91	-	91	-	54
C. Sorties de fonds	250	350	375	435	475
D. Nouveaux engagements	249	449	276	472	402
Engagements (financements déjà approuvés)	71	129	26	93	45
Engagements projetés (allocations restantes)	113	254	184	313	291
Autres engagements	66	66	66	66	66

E. Solde de clôture — trésorerie et billets à ordre (A+B-C)	712	622	802	493	703
E1. Total engagé (A1-C+D)	143	241	143	179	106
E2. Total non engagé/disponible pour approbation (A2+B-D)	569	380	659	314	596
Les prévisions montrent que les liquidités devraient être suffisantes pour gérer les engagements et répondre à la demande, sur la base des dates prévues de soumission des requêtes, mais il existe un risque de pénurie temporaire de financements si les versements des bailleurs sont retardés ou si l'exécution des financements s'accélère sensiblement, ce qui nécessiterait l'application des mesures prévues dans les Lignes directrices générales relatives aux financements du GPE.					

ANNEXE 3 — PRÉVISIONS AUX FINS D'APPROBATION DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Les Lignes directrices générales relatives aux financements, approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013, définissent l'approche relative aux prévisions de ressources et aux calendriers que le Conseil doit prendre en compte au moment de décider de l'approbation de nouveaux financements pour la mise en œuvre des programmes.

L'approche recommandée se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- Les prévisions portent sur une période plus courte (six mois) correspondant aux délais habituels de signature des financements. Elles continuent toutefois de prendre en compte les projections financières globales à plus long terme, comme indiqué dans l'Annexe 2 du présent document.

- Les prévisions de contributions excluent les projections de contributions supplémentaires établies par le Secrétariat, car il est moins certain que ces fonds soient réellement versés, contrairement aux contributions déjà annoncées ou ayant donné lieu à la signature d'accords de contribution.

- Les prévisions visent à déterminer si les ressources sont suffisantes pour pouvoir financer le premier engagement durant le semestre qui suit l'examen de la proposition par le Conseil, de sorte que celui-ci dispose des données dont il a besoin pour approuver une proposition.

- Étant donné que le Conseil approuve les propositions à hauteur de l'intégralité du montant demandé, il convient de prendre en compte la probabilité de notre capacité à financer également le deuxième engagement et les suivants, le cas échéant. Pour ce faire, on examine les scénarios prévisionnels à long terme (présentés dans l'Annexe 2) pour s'assurer qu'aucun déficit futur n'est prévu en termes de ressources disponibles pour les engagements, et on établit les priorités du deuxième engagement (dans les six mois qui suivent) et des engagements ultérieurs, ainsi que des coûts récurrents du Partenariat mondial avant de financer les engagements au titre des propositions nouvellement approuvées.

Conformément à l'approche recommandée dans les Lignes directrices générales relatives aux financements, les prévisions suivantes ont été établies.

PRÉVISIONS : 1ER JANVIER 2019 – 30 JUIN 2019	**MONTANTS en millions de dollars**
Estimation des actifs disponibles au 1er janvier 2019 (hors contributions projetées jusqu'au 31 décembre 2018)	569
Promesses de contribution et accords de contribution signés, 1er janvier 2019 – 30 juin 2019	260
Montant total des actifs projetés	**829**
Coûts récurrents (budgets du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire, financements pour la préparation de programmes et de plans, FSCE, etc.) — 1er janvier 2019 – 30 juin 2019	(52)
Engagements projetés pour les financements déjà approuvés venant à échéance entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2019	(129)
Total des engagements projetés	**(181)**
Actifs disponibles pour le premier engagement de financement au titre des requêtes du 1er cycle de financement de 2018	**648**
Premier engagement au titre des propositions du 1er cycle de 2019 requis au 30 juin 2019 (y compris les allocations de supervision et les commissions des agents partenaires y afférents)	(267)
Excédent/(Déficit) projeté	**381**

Le montant des fonds disponibles et des promesses de contribution et accords de contribution signés dont le versement est prévu au cours de la période, minoré des passifs connus déjà approuvés par le Conseil ou au titre des coûts récurrents, dépasse le montant requis pour s'acquitter du premier engagement au titre des propositions du 1er et du 2e cycles de financement que le Comité des performances et financements est susceptible de recommander pour 2018-2019 et des coûts afférents aux commissions des agents partenaires.

En outre, aucun des scénarios à long terme présentés dans l'Annexe 4 n'anticipe de déficit au niveau des ressources disponibles qui nécessiterait d'inclure dans le calcul des ressources disponibles une provision pour engagements.

ANNEXE 4 — ÉTAT DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES POUR 2018-2020

ANNEXE 4 — ÉTAT DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES POUR 2018-2020 (Tous les montants sont exprimés en millions)		Contributions annoncées à Dakar + contributions annoncées après Dakar et modifications	Versées à ce jour (15 sept. 2018)	Valeur restante (15 sept. 2018)	Valeur totale (15 sept. 2018)
Bailleurs de fonds	**Devise**	**Contribution annoncée**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**
Australie	AUD	106,0	11,7	64,8	76,4
Belgique	EUR	19,5	8,0	15,2	23,2
Canada	CAD	180,0	24,3	115,4	139,7
Danemark	DKK	1200,0	5,1	182,0	187,0
Commission européenne	EUR	337,5	89,2	310,1	399,3
France	EUR	200,0	23,4	210,6	234,0
Allemagne	EUR	54,0	6,4	56,8	63,1
Irlande	EUR	25,0	0,0	29,3	29,3
Italie	EUR	12,0	0,0	14,0	14,0
Japon	USD	1,8	1,8	0,9	2,7
Luxembourg	EUR	0,3	0,4	0,0	0,4
Pays-Bas* **	EUR	100,0	0,0	117,0	117,0
Norvège	NOK	2070,0	78,7	171,2	250,0
République de Corée	USD	2,2	0,0	2,2	2,2
Sénégal	USD	2,0	0,0	2,0	2,0
Espagne	EUR	1,5	0,0	1,8	1,8
Suède	SEK	1068,0	36,8	83,3	120,2
Suisse	CHF	33,3	13,9	20,7	34,6
Émirats arabes unis	USD	100,0	0,0	100,0	100,0
Royaume-Uni**	GBP	252,0	0,0	330,7	330,7
États-Unis	USD	75,0	75,0	0,0	75,0
Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF)*	USD	2,0	0,0	2,0	2,0
Dubai Cares*	USD	1,0	0,0	1,0	1,0
OSF (par AOSI)*	USD	1,0	1,0	0,0	1,0
Stichting Benevolentia (Porticus)*	USD	1,7	0,9	0,8	1,7
Total			**376,4**	**1 831,9**	**2 208,3**

***Contribution approuvée/partiellement approuvée pour des activités ciblées**
****Contributions assujetties à un plafond de 15 % du montant total de la reconstitution et partiellement liées à des critères de performance**
*****Discussions en cours concernant la contribution**

ANNEXE 5 – État actuel du portefeuille de financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation

Informations sur les financements en activité au 31 août 2018						
Pays	**Agent partenaire**	**Date de démarrage**	**Date de clôture**	**Montant du financement**	**Total décaissé**	**Montant non décaissé**
Afghanistan	UNICEF	Août 12	Juin 18	55 700 000	55 700 000	-
Bénin	Banque mondiale	Mars 14	Avril 18	42 300 000	42 158 667	141 333
Bhoutan	Save The Children	Oct. 18	Oct. 21	1 800 000	—	1 800 000
Burkina Faso	AFD	Mars 18	Mars 22	33 800 000	7 878 667	25 921 333
Burundi	UNICEF	Avril 16	Mars 19	20 100 000	13 455 084	6 644 916
Cabo Verde	UNICEF	Sept. 18	Déc. 21	1 400 000	-	1 400 000
Cambodge	UNESCO	Juin 18	Mai 21	14 400 000	2 439 485	11 960 515
Cambodge	UNICEF	Juil. 18	Déc. 21	6 200 000	-	6 200 000
Cameroun	Banque mondiale	Mars 14	Sept. 18	53 300 000	36 158 038	17 141 962
République centrafricaine	UNICEF	Déc. 14	Juil. 18	15 510 000	14 832 798	677 202
Tchad	UNESCO	Avril 13	Juin 17	7 060 000	6 933 935	126 065
Tchad	UNESCO	Juin 18	Juil. 21	8 607 324	-	8 607 324
Tchad	UNICEF	Juin 18	Juil. 21	19 237 506	-	19 237 506
Comores	UNICEF	Sept. 13	Juin 18	4 600 000	4 459 412	140 588
Comores	UNICEF	Juil. 18	Juil. 21	2 300 000	-	2 300 000
RD Congo	Banque mondiale	Mai 13	Févr. 17	100 000 000	99 938 746	61 254
RD Congo	Banque mondiale	Août 17	Févr. 21	100 000 000	13 608 162	86 391 838
Côte d'Ivoire	Banque mondiale	Mars 18	Mai 22	23 350 000	-	23 350 000
Djibouti	Banque mondiale	Avril 14	Juin 18	3 800 000	3 713 789	86 211
Érythrée	UNICEF	Mars 14	Déc. 18	25 300 000	15 111 579	10 188 421

Éthiopie	Banque mondiale	Juil. 17	Juin 19	99 500 000	49 203 787	50 296 213
Gambie	Banque mondiale	Avril 14	Août 18	6 900 000	6 900 000	-
Gambie	Banque mondiale	Juil. 18	Juil. 22	5 000 000	-	5 000 000
Guinée	Banque mondiale	Juil. 15	Août 19	37 800 000	26 621 237	11 178 763
Guinée-Bissau	UNICEF	Sept. 12	Sept. 17	12 000 000	11 624 839	375 161
Guinée-Bissau	Banque mondiale	Juin 18	Juin 23	4 300 000	-	4 300 000
Guyana	Banque mondiale	Juin 15	Sept. 18	1 700 000	1 700 000	-
Haïti	Banque mondiale	Nov. 14	Juin 18	24 100 000	24 100 000	-
Kenya	Banque mondiale	Juin 15	Mars 19	88 400 000	62 642 880	25 757 120
République kirghize	Banque mondiale	Mai 14	Juin 18	12 700 000	12 579 478	120 522
République démocratique populaire lao	Banque mondiale	Juin 15	Déc. 20	16 800 000	7 447 705	9 352 295
Lesotho	Banque mondiale	Juil. 17	Août 20	2 100 000	355 639	1 744 361
Libéria	Banque mondiale	Juin 18	Nov. 21	11 070 000	-	11 070 000
Madagascar	Banque mondiale	Juil. 18	Janv. 23	45 700 000	-	45 700 000
Malawi	Banque mondiale	Déc. 16	Déc. 20	44 900 000	16 000 000	28 900 000
Mali	Banque mondiale	Mai 13	Déc. 17	41 700 000	41 248 412	451 588
Mauritanie	Banque mondiale	Févr. 14	Nov. 18	12 400 000	11 441 681	958 319
Mozambique	Banque mondiale	Sept. 15	Juin 19	57 900 000	50 000 000	7 900 000
Népal	Banque mondiale	Janv. 16	Juil. 19	59 300 000	54 091 006	5 208 994
Niger	Banque mondiale	Juil. 14	Juin 19	84 200 000	61 333 371	22 866 629
Nigéria	Banque mondiale	Mai 15	Juin 19	100 000 000	74 213 050	25 786 950
OECO (États insulaires des Caraïbes)	Banque mondiale	Juil. 16	Sept. 19	2 000 000	1 237 026	762 974
Pakistan (Baloutchistan)	Banque mondiale	Mars 15	Mars 19	34 000 000	34 000 000	-

Rwanda	DFID	Juin 15	Mai 18	25 200 000	25 200 000	-
Sénégal	Banque mondiale	Nov. 13	Mai 18	46 900 000	46 322 809	577 191
Sierra Leone	UNICEF	Sept. 18	Sept. 22	17 200 000	-	17 200 000
Somalie — Rép. fédérale	CARE	Sept. 18	Sept. 21	17 900 000	—	17 900 000
Somalie — Somaliland	Save The Children	Juil. 18	Juil. 21	7 680 000	-	7 680 000
Somalie (Puntland)	UNICEF	Oct. 17	Sept. 20	5 600 000	661 498	4 938 502
Somalie (financement accéléré au profit du Somaliland)	Save The Children	Juin 17	Mars 18	1 920 000	-	1 920 000
Somalie (Somaliland)	UNICEF	Juin 13	Sept. 17	4 200 000	4 175 811	24 189
Somalie (centre-sud)	UNICEF	Oct. 13	Déc. 17	8 200 000	7 611 232	588 768
Soudan du Sud	UNICEF	Janv. 13	Mai 18	36 100 000	34 782 567	1 317 433
Soudan	Banque mondiale	Avril 13	Fév. 19	76 500 000	74 628 068	1 871 932
Tanzanie	SIDA	Juil. 14	Déc. 18	94 800 000	94 800 000	-
Tanzanie (Zanzibar)	SIDA	Mars 18	Mars 22	5 761 000	2 497 127	3 263 873
Togo	Banque mondiale	Mars 15	Sept. 19	27 800 000	19 762 611	8 037 389
Ouganda	Banque mondiale	Août 14	Juin 19	100 000 000	66 199 287	33 800 713
Ouzbékistan	Banque mondiale	Oct. 14	Juil. 19	49 900 000	42 285 035	7 614 965
Yémen, République du	UNICEF	Mars 14	Mars 19	72 600 000	32 996 611	39 603 389
Zambie	DFID	Nov. 13	Sept. 18	35 200 000	21 264 000	13 936 000
Zimbabwe	UNICEF	Déc. 16	Déc. 19	20 580 000	2 798 237	17 781 763
Zimbabwe (part variable) et Fonds à effet multiplicateur	UNICEF	Sept. 18	Déc. 20	18 820 000	-	18 820 000
Total				**2 016 095 830**	**1 339 113 365**	**676 982 465**

Informations sur les engagements au 15 septembre 2018			
Par agent partenaire	**Montants des financements**	**Engagés**	**Non engagés**
AFD	33 800 000	7 878 667	25 921 333
CARE	17 900 000	6 449 601	11 450 399
DFID	60 400 000	46 500 000	13 900 000
Save the Children International	11 400 000	6 224 329	5 175 671
SIDA	100 561 000	97 350 000	3 211 000
UNESCO	30 067 324	11 938 970	18 128 354
UNICEF	345 647 506	260 683 263	84 964 243
Banque mondiale	1 416 320 000	1 167 500 000	248 820 000
Total	**2 016 095 830**	**1 604 524 830**	**411 571 000**

***Ces montants incluent les financements dont les requêtes sont approuvées par le Conseil, mais qui sont en attente de mise en œuvre et ne sont pas encore en activité. Les financements ont généralement des fonds engagés par l'Administrateur fiduciaire avant le démarrage de la mise en œuvre.**

ANNEXE 6 — NOTES EXPLICATIVES POUR LES ANNEXES 1 ET 2

Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture figurant dans les annexes 3 et 4 représente la trésorerie disponible du Fonds catalytique et du Fonds du GPE au 1er juillet 2018. Le Fonds catalytique n'a reçu aucune nouvelle allocation depuis juillet et sera clôturé le 31 décembre 2018.

Dans l'Annexe 1, les fonds engagés désignent le montant des ressources affectées au financement des engagements existants, tels que les financements pour la mise en œuvre des programmes qui ont déjà été approuvés par le Conseil d'administration, mais dont le montant n'a pas encore été décaissé.

Les ressources non engagées/disponibles pour approbation désignent le montant des ressources disponibles susceptibles d'être allouées à de nouvelles activités approuvées par le Conseil d'administration.

Entrées de fonds

Les entrées de fonds se composent principalement des contributions des bailleurs de fonds réparties en trois catégories :

- **Accords de contribution signés :** Accords signés entre le bailleur de fonds et l'Administrateur fiduciaire précisant le montant que le bailleur accepte de verser, l'échéancier des versements et toutes les conditions afférentes auxdits versements. Le solde des accords de contribution signés au 1er novembre 2018 s'élevait à **704 millions de dollars**.

- **Annonces de contribution :** Montants que les bailleurs de fonds ont annoncé vouloir verser à l'occasion d'une conférence de reconstitution des ressources, d'une annonce publique ou d'une communication écrite émanant d'un représentant officiel, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord de contribution signé. Il importe de noter que si certains bailleurs de fonds formulent des promesses sur plusieurs années, ils ne peuvent signer des accords de contribution qu'une fois par an. Le solde de l'encours des contributions annoncées — après exclusion et prise en compte des augmentations ou réductions d'annonces de contribution — s'élève à **1 183 millions de dollars**. **Les annonces de contribution suivantes ont été exclues :**

 i. *Le montant total de l'annonce de contribution du Royaume-Uni n'a pas été pris en compte dans les prévisions pour deux raisons principales : la contribution est plafonnée à 15 % de la valeur totale des nouvelles contributions et la promesse de contribution est subordonnée à des conditions de performance supplémentaires dont la réalisation a été pleinement évaluée par le DFID. De ce fait, seul un montant de 286 millions de dollars sur une contribution maximale potentielle de 331 millions de dollars a été pris en compte dans les prévisions relatives aux ressources disponibles pour tenir compte de ces risques.*

- **Projections :** Estimations élaborées par le Secrétariat des contributions supplémentaires prévues sur la base des informations dont il dispose grâce à ses contacts avec les bailleurs de fonds actuels et potentiels. Aux fins d'établissement des prévisions financières, seules les projections raisonnables des bailleurs de fonds ayant déjà fait la preuve de leur capacité à contribuer au Partenariat mondial ont été prises en compte, parallèlement aux rendements des investissements du Fonds du GPE. Le montant des projections incluses dans les prévisions

s'élève à **235,5 millions de dollars** et a été accru à partir de décembre pour tenir compte des annonces de contribution futures pour la période 2018-2020.

Sorties de fonds

Les sorties de fonds reflètent les transferts de fonds des Fonds fiduciaires aux agents partenaires, et les transferts de fonds nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles du Secrétariat et de l'Administrateur.

La majeure partie des sorties de fonds découle des transferts de fonds opérés par l'Administrateur fiduciaire pour financer les décaissements au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes. Les sorties de fonds sont calculées à partir de simples projections selon lesquelles les financements pour la mise en œuvre seront décaissés sur une période de trois à quatre ans afin de tenir compte des retards prévus dans les signatures ou les reconductions de financements.

Il importe de noter que les sorties de fonds ont des répercussions sur le niveau des ressources engagées, mais pas d'incidence sur celui des ressources non engagées qui sont utilisées pour prendre des engagements financiers.

Nouveaux engagements

Les engagements de financement sont des obligations relatives à l'octroi de ressources financières aux agents partenaires pendant une période prédéterminée. Depuis le 1er janvier 2013, la pratique consiste à engager des financements pour la mise en œuvre de programmes par tranches annuelles pendant toute la durée du financement (par exemple, trois tranches pour un financement sur trois ans) (par exemple, trois tranches pour un financement sur trois ans).

Les prévisions relatives aux engagements au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes sont basées sur l'estimation que fait le Secrétariat des dates de réception des dossiers de requête des pays concernés et se fondent uniquement sur les financements déjà approuvés par le Conseil ou les allocations maximales par pays annoncées ou devant être annoncées lors de la prochaine réunion du Conseil. Il convient de noter que, dans un certain nombre de cas, l'estimation du Secrétariat diffère du calendrier suivant lequel le pays a indiqué qu'il soumettrait une requête. Les prévisions tiennent compte des informations éventuellement disponibles concernant la répartition du budget proposé sur toute la durée du financement ; lorsqu'aucune information n'est disponible, le Secrétariat émet des hypothèses d'engagement sur trois à quatre ans, conformément au nouveau modèle de financement.

Solde de clôture

Le solde de clôture représente le niveau prévu des ressources disponibles à la fin de chaque période.

Aucun des scénarios ne prévoit que le solde des ressources non engagées/disponibles pour approbation soit négatif : autrement dit, les financements pour la mise en œuvre des programmes ne devraient pas être interrompus du fait d'un manque de ressources. Cela étant, les prévisions sont susceptibles d'évoluer et tout événement négatif — comme la réduction des contributions des bailleurs de fonds ou le retard des versements, ou encore la majoration du montant des requêtes de financement ou la présentation de ces requêtes avant la date prévue — pourrait avoir pour conséquence un déficit des ressources non engagées. Dans ce cas, étant donné que l'Administrateur fiduciaire ne peut engager de fonds à découvert, l'engagement (et le transfert ultérieur) de ressources au titre des financements sera retardé jusqu'à ce que le versement de nouvelles contributions comble le déficit. Ces questions sont

traitées plus en détail dans les Lignes directrices générales relatives aux financements approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013.

Il existe actuellement un risque de déficit temporaire de financement, en particulier si d'autres bailleurs de fonds réduisent leurs contributions et/ou cherchent à concentrer leurs contributions sur les dernières années du cycle de reconstitution des ressources, ou en cas d'accélération de la mise en œuvre des financements.